

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation
03/03/2022

Nombres de membres en exercice : 11
Nombres de membres Présents : 7
Nombres de membres Absents : 3

Date Affichage
03/03/2022

Nombre de procurations : 1
Nombre de votants : 8

Séance du 10 Mars 2022

L'an deux mille vingt deux et un dix mars à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : BRILLARD M, CORREIA J., DOMINGO J., LAUBRAY. J, V. PICHEYRE, VAILLS S,
Absents excusés : PUJOL D., BADIE F, MIRAN P.
Procurations : DABOUIS N procuration à PICHEYRE V

Objet de la Délibération

VALIDATION DU CHOIX DE LA COMMISSION MAPA POUR LA REALISATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET ETUDE RELATIVE A LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée du procès-verbal de la commission MAPA, réunie en séance du 11 février 2022, qui après examen des 3 offres reçues a retenu la proposition suivante :

OTEIS S.A.S. centre d'affaires Equinoxe 5, rue du Moulinas 66330 CABESTANY

Avec sous-traitant : RPAUL CONSEIL : 280 rue James Watt ZAE Tecnosud 66100 PERPIGNAN

Montant de la prestation : 51 800 € HT.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal approuvent le choix de la commission avec le bureau d'études OTEIS pour un montant de 51 800 € HT.

Il est rappelé que des demandes d'aides à hauteur de 80 % du montant total de l'étude ont été faites auprès du Département et de l'Agence de l'Eau.

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité*,

VALIDE le choix de la commission MAPA, dont le procès-verbal est joint à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces du marché relatif à la réalisation d'un schéma directeur du système d'assainissement collectif et étude relative à la gestion des eaux pluviales.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Copie certifiée conforme

A Formiguères, le 10 mars 2022.

Le Maire
P. PETITQUEUX

